



DGA de l'Équipement du Territoire
Direction de l'Éducation et des
Collèges
Service de la Gestion et de
l'Exploitation des Collèges
13250

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 8 DÉCEMBRE 2023
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA**

OBJET : Prorogation de la subvention allouée au collège privé Ecole de Provence à Marseille, pour le compte du collège Loyola à Marseille, en cours de construction.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux Collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération du 23 juillet 2021, la commission permanente a attribué une subvention d'investissement d'un montant de 1 500 000 euros au collège privé Ecole de Provence à Marseille pour la construction du futur collège Loyola à Marseille, dont il est le porteur du projet. Une convention formalisant l'affectation de l'aide financière et ses modalités de versement a été signée le 3 décembre 2021.

Cette signature a donné lieu, comme stipulé dans son article 5, au versement d'un acompte d'un montant de 300 000 € correspondant à 20 % du total de la subvention.

Par ailleurs, selon son article 7, la subvention devient caduque au-delà d'un délai de trois ans à compter du vote de la subvention par la commission permanente du Conseil départemental, soit le 23 juillet 2024.

Cependant, initialement prévue à la rentrée 2024, l'ouverture de cet établissement est repoussée à la rentrée 2025, suite au retard du démarrage des travaux. De ce fait, l'établissement ne sera pas en capacité de fournir, en temps voulu, les pièces justificatives requises pour percevoir la totalité du solde de la subvention, un acompte ayant été versé à la signature de la

convention.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20231208-78008-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

Par délibération du 29 mars 2013, la séance publique du Conseil général a acté la possibilité d'octroyer, au bénéficiaire d'une subvention d'investissement, une prorogation exceptionnelle d'une année.

En conséquence, au regard de la date décalée d'ouverture de l'établissement, il vous est proposé de vous prononcer d'ores et déjà sur une prorogation exceptionnelle de la subvention, d'une année, et d'assurer ainsi au collège privé Ecole de Provence de pouvoir fournir des factures jusqu'au 23 juillet 2025 afin de bénéficier de la totalité de la subvention votée.

Ce rapport n'a pas d'incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 8 DÉCEMBRE 2023**

RAPPORTEUR(S) : Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA

OBJET : Prorogation de la subvention allouée au collège privé Ecole de Provence à Marseille, pour le compte du collège Loyola à Marseille, en cours de construction.

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi huit décembre à quatorze heures trente, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON.

Absent(s) :

Mme Sophie CAMARD, Mme Samia GHALI.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, M. Gérard FRAU à Mme Magali GIORGETTI, M. Patrick GHIGONETTO à Mme Mandy GRAILLON, Mme Nicole JOULIA à Mme Corinne CHABAUD, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, Mme Danielle MILON à M. Gérard GAZAY, M. Yves MORAINÉ à Mme Laure-Agnès CARADEC, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, M. Henri PONS à Mme Marie-Pierre CALLET, M. Denis ROSSI à M. Lionel DE CALA, Mme Anne RUDISUHLI à M. Cyrille BLINT, M. Yves VIDAL à M. Jacky

GERARD.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20231208-78008-DE-1-1
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 8 DÉCEMBRE 2023**

RAPPORTEUR(S) : Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA

OBJET : Prorogation de la subvention allouée au collège privé Ecole de Provence à Marseille, pour le compte du collège Loyola à Marseille, en cours de construction.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie à l'Hôtel du Département le 8 décembre 2023, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

au regard de la date décalée d'ouverture de l'établissement, suite à un retard du chantier, d'approuver la prorogation exceptionnelle, d'une année, de la subvention allouée à l'établissement privé Ecole de Provence à Marseille pour la construction du collège privé Loyola, lui permettant de pouvoir fournir des factures jusqu'au 23 juillet 2025 et de bénéficier de la totalité de la subvention votée.

A ce jour, sur cette subvention d'un montant de 1 500 000 €, seul un acompte de 300 000 €, correspondant à vingt pour cent de la somme, a été versé à cet établissement, après la signature de la convention.

Adopte à l'unanimité

Pour : 55

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINÉ, Mme Véronique MIQUELLE, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Ne prend pas part au vote : 1

Mme Martine VASSAL.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie TARRISSE